

DEC150480DR05

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie Perrinet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité de recherche n° 3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique et nommant Mme Sandrine Etienne Manneville en qualité de directrice ;

Considérant que Mme Stéphanie Perrinet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15/10/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 24 au 26/11/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Stéphanie Perrinet, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n° 3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Mme Stéphanie Perrinet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie Perrinet est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 février 2015

La directrice de l'unité  
Sandrine Etienne Manneville

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire